



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des sousmissions
Procurement & Contracting Services
c/o Commissionaires, F Division
6101 Dewdney Ave
Regina, SK S4P 3K7

Fax No. - No de FAX:
(306) 780-5232

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet: : Services d'architectes et d'ingénieurs, Northwest Territories		Date 22 Juillet 2019
Solicitation No. – N° de l'invitation M5000-19-6397/A PW-19-00879263		Amendment No. – N° de la modification 003
Client Reference No. - No. De Référence du Client 201906397		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At / à :	14 :00	CST (Central Standard Time) HNC (Heure Normale du Centre)
On / le :	31 juillet 2019	
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Teresa Hengen, Procurement Officer		
Telephone No. – No. de téléphone 639-625-3449		Facsimile No. – No. de télécopieur 306-780-5232

Delivery Required – Livraison exigée	Delivery Offered – Livraison proposée
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:	
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



La présente modification vise à:

Effacer :

1.1 Instructions pour la préparation des soumissions

1.1.1 Le gouvernement du Canada demande aux proposant de fournir leur soumission dans des sections distinctes, comme suit :

- a. Section I : Proposition technique (**quatre (4)** copies papier et une (1) copies électroniques sur DVD, CD ou clé USB)

Insérer :

1.1 Instructions pour la préparation des soumissions

1.1.1 Le gouvernement du Canada demande aux proposant de fournir leur soumission dans des sections distinctes, comme suit :

- a. Section I : Proposition technique (**cinq (5)** copies papier et une (1) copies électroniques sur DVD, CD ou clé USB)

Questions et réponses

Question 22 :

Annexe A, section 4.1.2 Livrables ponctuels : précise qu'au moins 50 réunions de projet seront tenues sur les lieux. Veuillez confirmer si ce qui suit est correct :

Nous devons prévoir dans nos frais 50 déplacements pour nous rendre sur les lieux, qui seront répartis entre toutes les disciplines, à la discrétion de l'expert-conseil.

Réponse : Oui

Question 23 :

Le nombre de 50 réunions de projet sur place (déplacements sur les lieux) semble démesuré considérant la taille du projet. Puisque nous devons prévoir les coûts pour les déplacements dans nos frais, cela aura une grande incidence. En fait, les coûts liés aux déplacements pourraient s'avérer plus élevés que les frais de conception. Veuillez réexaminer le nombre de réunions de projet sur les lieux que nous devons prévoir dans nos frais.

Réponse : Accusé de réception. L'exigence demeure à 50 déplacements par emplacement.

Question 24 :

Est-ce que 50 réunions de projet sur les lieux sont nécessaires pour chaque emplacement et détachement?

Réponse : Oui

Question 25 :

Des préoccupations ont été soulevées concernant la méthode d'évaluation et la prise en compte de tous les frais de déplacement et de subsistance dans la partie A de l'annexe C – Formulaire de proposition de prix.

Réponse : La méthode d'évaluation demeurera la même, et les frais de déplacement et de subsistance feront toujours partie du prix de soumission de base.

Question 26 :

Le spécialiste de la mise en service doit-il être inscrit dans les Territoires du Nord-Ouest?



Réponse : Non

Question 27 :

À la section 2.2.7, un architecte paysagiste est-il requis ou l'architecte en chef peut fournir ces services?

Réponse : Un architecte paysagiste n'est pas un sous-expert-conseil obligatoire.

Question 28 :

Puisque seul un examen géotechnique documentaire est fourni, est-ce que le proposant devrait prévoir des frais pour un rapport géotechnique complet dans les débours? Les études documentaires ne sont généralement pas suffisantes pour ce type de travail.

Réponse : Un examen géotechnique documentaire sera mis à la disposition du proposant retenu. L'examen documentaire a été effectué en 2019 et est récent. Il ne devrait pas y avoir de débours supplémentaires prévus pour produire un rapport complet.

Question 29 :

Est-ce qu'un levé topographique complet sera fourni pour chaque emplacement?

Réponse : Oui